



RÉGION ACADÉMIQUE  
GRAND EST  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



Division des Personnels  
d'Enseignement du 2nd degré,  
d'Éducation et des Psychologues  
de l'Éducation nationale

DPE 1 Ingénierie administrative

Chef de division  
Corinne LAMBERT

Dossier suivi par  
Lauren DAURES

Courriel  
[enseignants-stagiaires@ac-  
nancy-metz.fr](mailto:enseignants-stagiaires@ac-nancy-metz.fr)

2 rue Philippe de Gueldres  
CO n° 30013  
54035 NANCY Cedex

Standard  
03.83.86.20.20

Accueil du public  
du lundi au vendredi  
de 8h30 à 11h30  
et de 13h30 à 16h30

Nancy, le **06 JUIL. 2020**

Le recteur de la région académique  
Grand Est  
Recteur de l'académie de Nancy-Metz  
Chancelier des universités

à

Mesdames et Messieurs les lauréats des  
concours et des examens  
professionnalisés du second degré

**Objet** : Affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire des lauréats des concours et des examens professionnalisés

**Référence** : Note de service du 12 juin 2020 relative à l'affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire des lauréats des concours et des examens professionnalisés du second degré - rentrée 2020

La présente note de service rectorale définit les modalités d'affectation des lauréats des concours et des examens professionnalisés du second degré - rentrée 2020 lors de la phase intra-académique.

### 1. Procédure d'affectation intra-académique

Dès la parution sur SIAL des résultats du mouvement interacadémique, les lauréats affectés dans l'académie de Nancy-Metz sont invités à participer aux opérations d'affectation intra-académique en se connectant à l'adresse suivante :

<https://portail.ac-nancy-metz.fr/ens-stag-voeux/>

Les pièces justificatives définies dans l'**annexe F** de la note de service citée en référence devront parvenir sous format dématérialisé à l'adresse [enseignants-stagiaires@ac-nancy-metz.fr](mailto:enseignants-stagiaires@ac-nancy-metz.fr), au plus tard 31 juillet 2020.

### 2. Calendrier des opérations d'affectation intra-académique

Les vœux seront saisis du **mercredi 5 août au dimanche 9 août 2020** à minuit.

Le lauréat classera par ordre de préférence les établissements qui lui seront proposés (quand cela est possible). Il est recommandé d'émettre autant de vœux que de postes proposés.

En cas d'absence de vœux ou de poste proposé non classé, le lauréat sera affecté en fonction des besoins académiques.

### 3. Résultats d'affectation

Les résultats d'affectation seront communiqués par courriel, à l'adresse électronique indiquée lors de votre inscription au concours, au plus tard le 11 août 2020.

### 4. Prise en charge administrative et financière

Au courriel d'affectation seront joints :

- le dossier d'aptitude physique ;
- le dossier de classement dans l'échelon de rémunération.

Le dossier d'aptitude physique ainsi que les pièces suivantes indispensables (cf **annexe G** de la note de service citée en référence) à la prise en charge financière et administrative par les services de gestion :

- copie de la carte d'identité
- 2 relevés d'identité bancaire ou postal (original) comportant vos nom et adresse
- 2 photocopies de la carte vitale

seront à nous retourner dûment complétés, **impérativement avant le 2 septembre 2020**, à l'adresse : [enseignants-stagiaires@ac-nancy-metz.fr](mailto:enseignants-stagiaires@ac-nancy-metz.fr)  
à défaut de disposer de ces pièces, vous ne pourrez pas percevoir votre rémunération du mois de septembre.

Le dossier de classement accompagné des pièces justificatives que vous jugerez nécessaires seront à retourner avant le 21 septembre 2020.

Enfin, je vous informe d'ores et déjà qu'une séance d'accueil aura lieu le mercredi 26 août 2020, dès 8h45, dans les locaux de l'université de Lorraine à Metz et à Nancy, selon votre discipline de recrutement.

Des informations complémentaires relatives à cet accueil institutionnel seront communiquées à compter de la mi-août.

  
Pour le recteur,  
Par délégation,  
La secrétaire générale d'académie,  
Marie-Laure JEANNIN

Jean-Marc HUART